

## L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE EN 1998

**En 1998, plus de 45 000 prestataires ont exercé une activité de formation, dont 7 600 à titre principal. Dans les deux cas, les organismes privés concentrent environ les trois quarts de l'activité de formation, que ce soit en termes de chiffre d'affaires, de nombre de stagiaires formés ou de volume d'heures-stagiaires. Comme en 1997, les entreprises restent les principaux financeurs de ces organismes avec environ la moitié des fonds engagés au titre de la formation continue. La durée moyenne de formation a été divisée par 1,5 en une dizaine d'année. Elle reste néanmoins trois fois plus longue pour les demandeurs d'emploi que pour les salariés.**

**Six stagiaires sur dix ont suivi des formations relatives aux activités de service, parmi lesquelles l'informatique qui intéresse un stagiaire formé sur dix.**

En 1998, plus de 45 000 prestataires se sont partagés le marché de l'offre de formation continue (1), soit une progression de près de 14 % par rapport à 1997. Cette augmentation est la plus forte enregistrée depuis 1993 (graphique 1). Le chiffre d'affaires total réalisé augmente dans les mêmes proportions. Il atteint 42,4 milliards de francs en 1998, contre 37,3 milliards l'année précédente. Le nombre de stagiaires dépasse, quant à lui, la barre des 12 millions (moins de 11 millions en 1997, 10 millions en 1996) et les heures-stagiaires (2) augmentent pour la seconde année consécutive pour se situer à environ 900 millions.

---

(1) - Il s'agit de prestataires exerçant leur activité sur le marché concurrentiel de la formation continue. Sont exclus de ce marché les formations continues réalisées en interne par les entreprises privées ou les administrations, l'activité de certains organismes subventionnés directement par l'État, ainsi que l'apprentissage (encadré 1).

(2) - Une heure-stagiaire correspond à une heure de formation suivie par un stagiaire. Ainsi, un stage d'une durée de 200 heures, et suivi par dix stagiaires, donne un total de 2 000 heures-stagiaires.

Si l'ensemble des prestataires de formation peut être défini comme délimitant la « branche marchande de la formation continue », ceux qui l'exercent à titre principal (3) constituent le « secteur restreint » de la formation (encadré 2). Celui-ci, bien que ne représentant que 7 600 organismes (16,5 % de l'ensemble des prestataires) réalise un chiffre d'affaires de 16 milliards de francs, soit plus du tiers du chiffre d'affaires global. Près d'un tiers des stagiaires a été accueilli par ce secteur, pour un volume d'heures-stagiaires de 340 millions (environ 40 % du total). Il connaît lui-même une forte augmentation entre 1997 et 1998 : +8 % en nombre de prestataires, +12 % en termes de chiffre d'affaires, +14 % en nombre de stagiaires et +10 % en nombre d'heures-stagiaires.

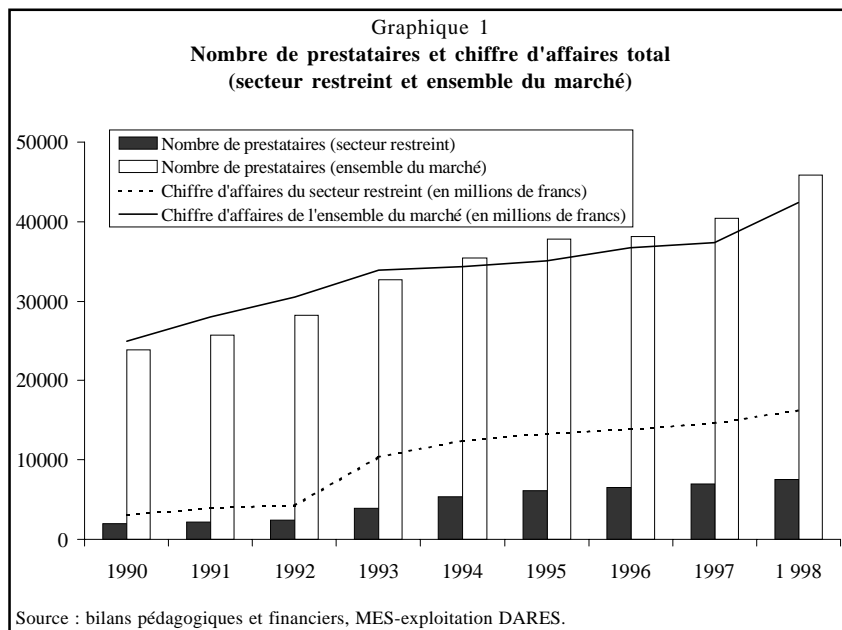
### Les organismes privés, principaux dispensateurs de formation continue

L'offre de formation se partage entre les organismes publics ou parapublics, ceux du secteur privé à but lucratif ou non lucratif et des personnes exerçant à titre individuel une activité de formation.

Que ce soit dans l'ensemble du marché ou au sein du secteur restreint, les prestataires privés génèrent à eux seuls entre 69 et 78 % de l'activité (tableau 1). En termes de chiffre d'affaires, tandis que la part des organismes privés du marché augmente peu depuis 1990 (de 76 % en 1990 à 78 % en 1998), celle des organismes du « secteur restreint » a perdu 9 points (de 86 % en 1990 à 77 % en 1998) bien que leur chiffre d'affaires ait été multiplié par 5 entre 1990 et 1998. Le point le plus bas est constaté en 1993, où leur part de marché est tombée à 71 %. Cette baisse s'est faite au profit des organismes publics et parapublics.

Parmi l'ensemble des organismes exerçant ou non à titre principal une activité de formation, le pourcentage de stagiaires formés dans une structure privée est relativement stable depuis 1990, avoisinant 75 %. Néanmoins, il est toujours plus élevé pour

(3) - Code NAF 804C.



#### Encadré 1

### LA DÉCLARATION D'EXISTENCE ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer l'activité de prestataire de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité spécifique et de la réglementation relative au marché, les dispensateurs sont soumis à certaines obligations administratives, dont la déclaration préalable d'existence et le bilan pédagogique et financier (articles L. 920-4 et L.920-5 du Code du travail).

La déclaration d'existence est préalable à toute activité. Elle a été instituée par la loi du 31 décembre 1975. Toute personne physique ou morale de droit privé qui désire exercer une activité de formation a l'obligation de déclarer son existence, ses objectifs et ses moyens. Cette déclaration permet le recensement des dispensateurs et renseigne sur leurs moyens et les domaines de formation sur lesquels ils souhaitent intervenir. Elle constitue une simple demande administrative et ne présente en rien les caractéristiques d'une quelconque reconnaissance de la part des pouvoirs publics quant à la qualité de la formation dispensée. Cette procédure, très souple, explique en partie l'augmentation enregistrée annuellement du volume des déclarations déposées en Préfecture, sans que cela ne corresponde à une véritable hausse de l'activité de formation proprement dite. Le bilan pédagogique et financier doit ensuite être établi tous les ans par le prestataire, qu'il exerce l'activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire, ou en situation de sous-traitance. La déclaration et le bilan ne sont pas remplis à l'échelon des entreprises mais à celui des établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la Préfecture enregistre au minimum un franc de chiffre d'affaires. Lorsque pendant deux années consécutives, le bilan n'est pas renvoyé aux services de l'État, ou est renvoyé mais ne fait apparaître aucune activité, la déclaration d'existence devient caduque. Si le prestataire souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'existence et apparaîtra en tant que nouvel organisme de formation. Cette procédure, instaurée en 1990, vise à endiguer l'inflation des déclarations préalables évoquées plus haut.

Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à l'identification de l'organisme. La seconde aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne, d'une part, sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics, ou de contrats avec des particuliers et, d'autre part, sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. À partir de 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années précédentes doit donc être faite avec prudence.

Ces documents permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. Mais ils ne concernent pas les formations réalisées « en interne » (sans appel à un prestataire extérieur) par les entreprises privées ou les administrations, ni l'activité réalisée directement pour le compte de l'État par certains organismes et financée par une subvention spécifique (activité de l'AFPA notamment).

L'apprentissage, considéré comme relevant de la formation initiale, ne fait pas non plus partie de leur champ.

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) et exploités par la DARES.

## LE MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : COMMENT LE DÉFINIR ?

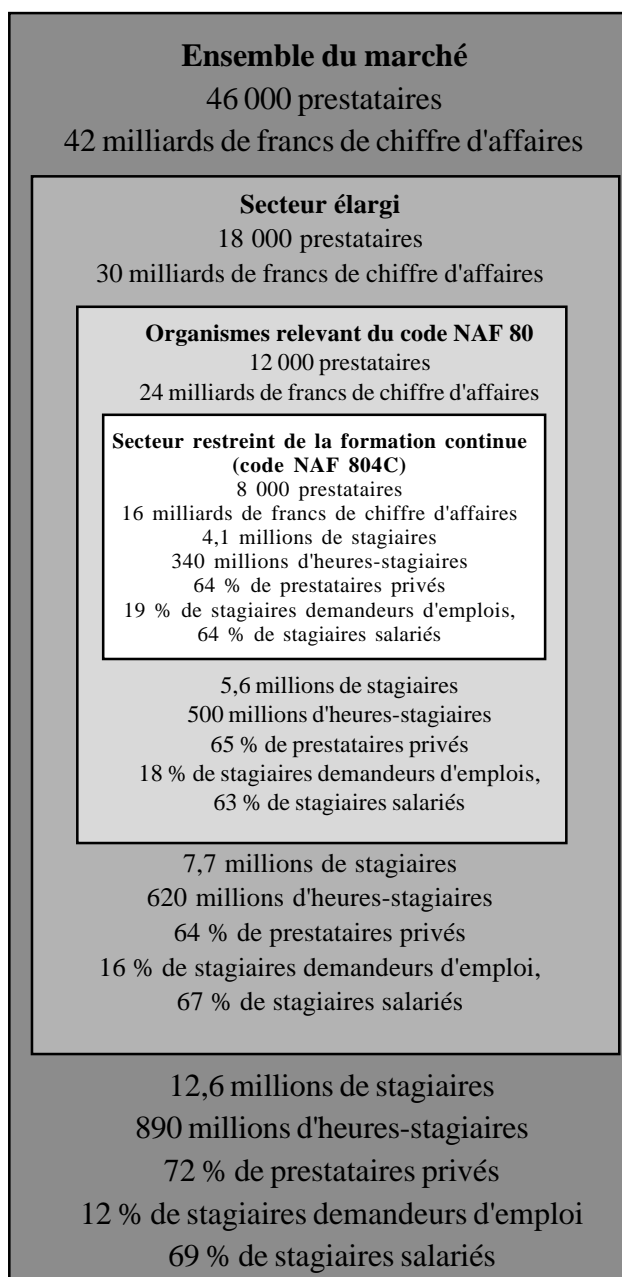
Pour définir le marché de la formation professionnelle, quatre critères sont utilisés :

Le fait de fournir annuellement un Bilan Pédagogique et Financier constitue le premier critère. En 1998, 45 876 dispensateurs ont été concernés (cf. schéma).

Un second critère, celui de l'activité économique principale (code NAF 80) fait apparaître un premier sous-ensemble de dispensateurs de formation. Il est constitué des organismes relevant de l'éducation : enseignement primaire (code 801Z), enseignement secondaire général (code 802A), enseignement secondaire technique et professionnel (code 802C), enseignement supérieur (code 803Z), écoles de conduite (code 804A), formation des adultes et formation continue (code 804C), et autres enseignements spécialisés (code 804D) : 12 121 organismes.

Un troisième critère, de conception plus restreinte que le précédent puisqu'il ne recense que les seuls organismes ayant le code NAF « 804C », fait apparaître un second sous-ensemble appelé « secteur restreint ». Il rassemble 7 566 organismes exerçant à titre principal une activité de formation.

Néanmoins, l'utilisation du critère « activité économique principale » (code NAF) n'est pas suffisante pour cerner totalement l'activité de formation (imperfection de la nomenclature, non-remplissage de certains codes). Il est donc nécessaire de combiner l'utilisation de ce critère avec celui de la part du chiffre d'affaires réalisé dans le domaine de la formation professionnelle (plus de 50 %). On a retenu ici l'ensemble des organismes pour lequel la part du chiffre d'affaires consacrée à la formation professionnelle est supérieure à 50 %. Un troisième sous-ensemble est ainsi constitué (le secteur élargi). Il rassemble 17 570 organismes. Ces différents critères deviennent quatre niveaux d'observation du marché de la formation, du plus restreint au plus large, chaque niveau étant contenu dans le niveau supérieur.



les structures privées à but lucratif. Depuis 1990, ces structures dispensent 70 % des heures-stagiaires mais parmi celles-ci ce sont les organismes à but non lucratif les principaux dispensateurs.

Au sein du secteur restreint, la part des stagiaires formés par des prestataires privés oscille entre 71 % et 86 %. Dans les organismes à but lucratif, cette part passe de 48 % en 1990 à 30 % en 1994 pour remonter à 37 % en 1998. La tendance inverse est observée pour les organismes à but non lucratif : de 34 % en 1990 à 43 % en 1994 puis à 39 % en 1998.

Les organismes publics et parapublics ne représentent plus que 3 % des prestataires en 1998, contre 5 % en 1990. Leur part dans le chiffre d'affaires passe de 21 % en 1990 à 17 % en 1998, celle du nombre de stagiaires de 19 % à 13 % et celle du nombre d'heures-stagiaires de 28 % à 22 %. Bien que n'ayant augmenté que de 1 % entre 1997 et 1998, leur chiffre d'affaires moyen dépasse 4,6 millions de francs en 1998, contre 924 000 francs pour l'ensemble des organismes de formation (+14 % entre 1997 et 1998). Ces prestataires publics et parapublics se composent essentiel-

lement des GRETA (Groupements d'établissements relevant de l'Éducation Nationale), des organismes consulaires, des organismes relevant de l'enseignement supérieur et des centres de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) ; ils ont contribué respectivement pour 5,8 %, 4,5 %, 2,3 % et 1,4 % au chiffre d'affaires total en 1998 (6,2 %, 4,7 %, 2,5 % et 2,3 % en 1997).

En ce qui concerne le secteur restreint, les parts du nombre d'organismes publics et parapublics, de leur chiffre d'affaires et de leurs heures de formation ont doublé entre 1990 et

Tableau 1  
Caractéristiques des prestataires (ensemble du marché et secteur restreint) en 1998

	Prestataires (en nombre et %)		Chiffre d'affaires (en millions de francs et %)		Nombre de stagiaires (*) (en milliers et %)		Nombre d'heures- stagiaires (*) (en milliers et %)	
	Ensemble du marché	Secteur restreint	Ensemble du marché	Secteur restreint	Ensemble du marché	Secteur restreint	Ensemble du marché	Secteur restreint
<b>Ensemble .....</b>	<b>45 876</b>	<b>7 566</b>	<b>42 386</b>	<b>16 267</b>	<b>12 566</b>	<b>4 131</b>	<b>892 471</b>	<b>340 481</b>
<b>Selon le statut</b>								
Public et parapublic .....	3	6	17	20	13	14	22	24
Privé non lucratif .....	28	36	36	34	33	39	37	40
Privé lucratif .....	44	30	42	43	44	37	33	29
Individuel .....	25	28	5	3	11	10	8	6
<b>Selon le chiffre d'affaires</b>								
Moins de 500 000 F .....	76	54	9	4	24	13	15	8
500 000 F à 1MF .....	9	12	7	4	9	7	9	7
1MF à 5 MF .....	12	24	28	26	28	29	33	30
5 MF à 10 MF .....	2	6	16	20	12	18	15	20
10 MF à 20 MF .....	1	3	15	18	12	14	14	16
Plus de 20 MF .....	1	1	25	28	15	18	14	19
<b>Selon l'année de déclaration</b>								
Avant 1990 .....	21	26	52	59	43	49	50	55
Après 1989 .....	79	74	48	41	57	51	50	45
<b>Selon l'activité principale exercée .....</b>								
Éducation .....	26	-	57	-	45	-	56	-
Services aux entreprises .....	32	-	17	-	23	-	15	-
- dont conseil et informatique .....	21	-	13	-	16	-	11	-
Services coll., sociaux, personnels .....	10	-	9	-	10	-	9	-
- dont activités associatives .....	7	-	8	-	8	-	7	-
Autres activités .....	19	-	10	-	13	-	10	-
Activité non renseignée .....	13	-	7	-	9	-	10	-

(\*) - Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique. Ils ne représentent toutefois que 5,5 % des prestataires et 1,2 % du chiffre d'affaires global. Ils sont essentiellement présents parmi les organismes réalisant moins de 500 000 F de chiffre d'affaires et respectivement 40 % et 35 % d'entre eux sont des prestataires privés à but lucratif et des individuels.

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

1998. Celle du nombre de stagiaires a été multipliée par 1,6. Leur chiffre d'affaires moyen atteint son maximum en 1998 avec 7,7 millions de francs (+20 % d'augmentation par rapport à 1997), alors qu'il se situait en 1993 pour l'ensemble des organismes du secteur restreint. La durée moyenne de formation passe de 149 heures en 1990 à 144 heures en 1998, alors que pour l'ensemble elle passe de 118 heures à 82 heures.

En 1998, les prestataires individuels représentent près de 25 % de l'ensemble, contre 22 % en 1990. Ils ont accueilli 11 % des stagiaires (8 % en 1990) mais n'ont réalisé que 8 % des heures de formation (5 % en 1990). Si leur chiffre d'affaires moyen avoisine 180 000 francs (contre 924 000 francs pour l'ensemble des prestataires), leur importance numérique fait qu'ils réalisent au total 5 % du chiffre d'affaires global (4 % en 1990).

Au sein des organismes relevant du secteur restreint, et bien que la part des prestataires individuels ait augmenté de 3 points (28 % en 1998), leur activité pédagogique s'est réduite. Les heures de formation ne représentent plus que 6 % de l'ensemble (9 % en

1990), alors que la part des stagiaires formés est restée constante depuis huit ans (environ 9 %). Le chiffre d'affaires moyen se situe au niveau de 1996, soit 263 000 francs, ce qui est néanmoins inférieur à celui du début des années quatre-vingt-dix.

### Entreprises et organismes collecteurs agréés contribuent pour environ la moitié des fonds engagés

La structure, selon leur origine, des fonds reçus par les prestataires de formation a peu évolué entre 1997 et 1998. Les entreprises et les organismes collecteurs (encadré 3) ont contribué pour un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires du marché de la formation (en augmentation de 19 % par rapport à 1997). Cette hausse a été plus rapide que celle des fonds provenant des pouvoirs publics (+5 % par rapport à 1997), lesquels ne représentent plus que 29 % de l'ensemble de la dépense (tableau 2).

La part des fonds issus de la sous-traitance entre organismes de forma-

tion, des particuliers ou des autres produits (exportation de formation, vente d'outils pédagogiques, prestations de conseil) est restée stable par rapport à 1997, malgré une hausse globale des financements (respectivement +9 %, +18 % et +11 %).

Principaux financeurs, les entreprises et les organismes collecteurs restent aussi les partenaires privilégiés des organismes du secteur restreint, auquel ils apportent près de la moitié du chiffre d'affaires total. Avec une contribution de près de 6 milliards, les pouvoirs publics sont un peu plus présents que sur l'ensemble du marché. La participation des particuliers recule légèrement et ne représente plus que 4 % de l'ensemble.

### La durée moyenne de formation est passée de 105 heures à 71 heures en moins de dix ans

En 1998, le cap des 12 millions de stagiaires est dépassé, en augmentation de 17 % par rapport à 1997. C'est la plus forte augmentation observée depuis 1990. En huit ans, le nombre

Tableau 2  
Répartition selon leur origine des produits reçus par les prestataires en 1998

*En pourcentage*

Origine des produits reçus	Entreprises		Organismes collecteurs		Pouvoirs publics		Particuliers		Autres organismes de formation		Autres produits		Ensemble	
	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint
Éducation nationale .....	5,3	9,9	5,9	9,1	14,9	19,0	13,1	14,7	3,4	4,2	5,9	9,7	8,5	12,9
AFPA* .....	0,9	2,8	2,0	4,9	2,3	4,5	0,3	1,2	0,0	0,0	1,2	3,2	1,4	3,5
Autres établissements publics ou para-publics ...	1,0	0,9	2,4	1,8	5,5	3,5	3,8	4,1	1,9	1,9	3,3	3,6	2,9	2,3
Organismes consulaires ...	3,5	1,2	6,6	2,5	5,0	1,4	5,7	2,2	1,8	0,5	5,1	1,8	4,5	1,5
Individuel .....	4,2	3,1	4,0	2,4	2,1	1,7	8,2	3,3	25,0	23,8	1,5	1,3	4,8	3,5
Privé à but lucratif .....	59,1	47,8	41,6	33,7	19,9	19,7	35,3	38,9	40,1	33,9	42,7	31,3	41,8	33,5
Privé à but non lucratif ....	25,9	34,3	37,5	45,7	50,3	50,1	33,6	35,4	27,8	35,6	40,3	49,2	36,1	42,8
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
En millions de francs .....	16 600	5 502	5 419	2 174	12 248	5 788	2 326	661	2 389	854	3 379	1 229	42 387	16 210

(\*) - Hors commande publique.

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

*Encadré 3*

**LES PRODUITS PROVENANT DES ORGANISMES COLLECTEURS**

Les entreprises peuvent faire appel à des organismes collecteurs pour gérer et mutualiser les fonds qu'elles destinent à la formation de leurs salariés (ce mode de mutualisation est obligatoire pour les entreprises de moins de 10 salariés). Lorsque l'entreprise a cotisé auprès d'un organisme collecteur, ce dernier peut soit payer lui-même le prestataire de formation, soit rembourser à l'entreprise les montants que celle-ci a payés au prestataire. Ces organismes collecteurs sont des institutions paritaires agréés par l'État pour recevoir les fonds des entreprises, et éventuellement être leur intermédiaire, pour des types de formation différents : actions relevant du plan de formation, congé individuel de formation, formation en alternance (essentiellement contrat de qualification). Par ailleurs, certains d'entre eux sont agréés pour la formation continue des non-salariés.

On remarque que, lorsque les collecteurs opèrent directement avec les organismes de formation, les prestataires sollicités sont différents selon le type d'action. Ainsi, 92 % des produits provenant d'organismes agréés au titre du plan de formation ont été reçus par des organismes privés, contre 59 % lorsqu'il s'agit du congé individuel de formation. Lorsque les prestataires exercent la formation continue comme activité à titre principal, le secteur public reçoit autant de fonds que le secteur privé. Au titre du congé individuel de formation, la part de l'Éducation Nationale est équivalente dans l'ensemble du marché et dans le secteur restreint (20 %) ; par contre, celle de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) double presque lorsqu'on passe de l'ensemble du marché au seul secteur restreint de la formation continue. Pour l'alternance, le secteur privé lucratif a reçu autant de fonds que le secteur privé non lucratif (environ 40 % quel que soit le champ considéré). Pour la formation des non-salariés, 51 % des fonds vont aux prestataires à but non lucratif dans l'ensemble du marché, 73 % si on considère le seul secteur restreint.

**Produits provenant des organismes collecteurs en 1998**

*En pourcentage*

Origine des produits reçus	Au titre du plan de formation		Au titre de l'alternance		Au titre du congé individuel de formation		Au titre de la formation des non-salariés		Ensemble	
	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint
Éducation nationale .....	2,2	3,8	7,6	10,9	19,7	21,7	2,4	2,8	5,9	9,1
AFPA .....	0,2	0,7	0,5	1,0	12,8	24,0	0,2	0,3	2,0	4,9
Autres établissements publics ou parapublics .....	1,9	1,3	2,5	1,6	4,7	3,4	1,9	1,6	2,4	1,8
Organismes consulaires .....	4,0	2,0	6,7	2,8	4,2	0,9	29,2	7,2	6,6	2,5
Individuel .....	5,1	3,6	2,8	1,4	1,5	0,4	3,6	3,8	3,9	2,4
Privé à but lucratif .....	51,3	39,3	41,1	40,0	20,6	19,0	11,3	10,8	41,5	33,7
Privé à but non lucratif .....	35,2	49,3	38,8	42,3	36,4	30,6	51,3	73,4	37,5	45,7
<b>Ensemble (en millions de francs)</b>	<b>2 913</b>	<b>949</b>	<b>1 350</b>	<b>670</b>	<b>741</b>	<b>387</b>	<b>415</b>	<b>169</b>	<b>5 419</b>	<b>2 174</b>

de stagiaires formés a ainsi pratiquement doublé. Les heures de formation correspondantes augmentent nettement moins. Elles atteignent toutefois leur maximum avec 892 millions d'heures dispensées, alors que depuis trois ans elles ne dépassaient pas 800 millions. Depuis 1990, comme le nombre des heures-stagiaires croît moins vite que le nombre d'individus (voire décroît certaines années), la durée moyenne des formations diminue, passant de 105 heures en 1990 à 71 heures en 1998 (graphique 2).

Les effectifs de stagiaires formés par les seuls organismes du secteur restreint sont passés de 3,6 millions en 1997 à 4,1 millions en 1998, soit une hausse de 14,3 %. Dans le même temps, le nombre d'heures de formation n'a crû que de 10,2 %, abaissant la durée moyenne de formation à 82 heures. Sur la période 1990-1997, excepté en 1992, la durée moyenne de formation est toujours plus longue dans les organismes du secteur restreint que pour l'ensemble des organismes, mais l'écart tend néanmoins à se réduire.

**Un salarié sur deux formé par le secteur privé à but lucratif, un demandeur d'emploi sur deux par le secteur privé à but non lucratif**

Plus des deux tiers des stagiaires sont des salariés, 12 % des demandeurs d'emploi, 6 % des particuliers ; les 13 % restant se partagent entre dirigeants ou agents de la fonction publique. Plus d'un salarié sur deux est formé par une structure privée à but lucratif et un sur quatre par un orga-

nisme privé à but non lucratif, tandis que les demandeurs d'emploi et les particuliers sont plutôt accueillis par des organismes à but non lucratif ou des organismes publics. Les prestataires individuels sont plutôt préférés par les autres stagiaires (tableaux 3 et 4).

Avec 187 heures en moyenne, les demandeurs d'emploi suivent les formations les plus longues, notamment dans les organismes publics (237 heures, contre 89 heures pour les prestataires individuels). Les formations les plus courtes sont dispensées aux salariés pour lesquels la durée avoisine 50 heures, sauf dans les organismes publics où elle est en moyenne de 79 heures. Entre ces deux extrêmes, les particuliers bénéficient de formations de durée moyenne (97 heures) (tableau 5).

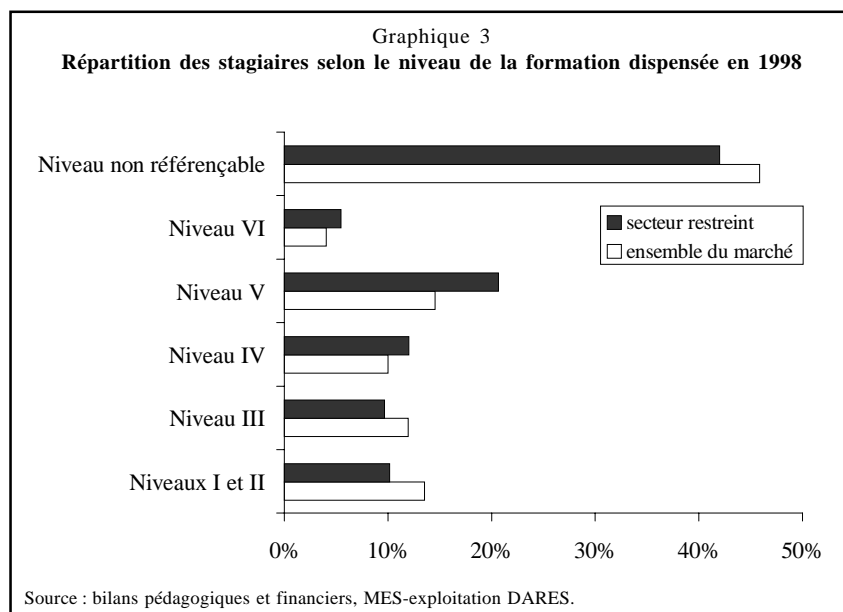
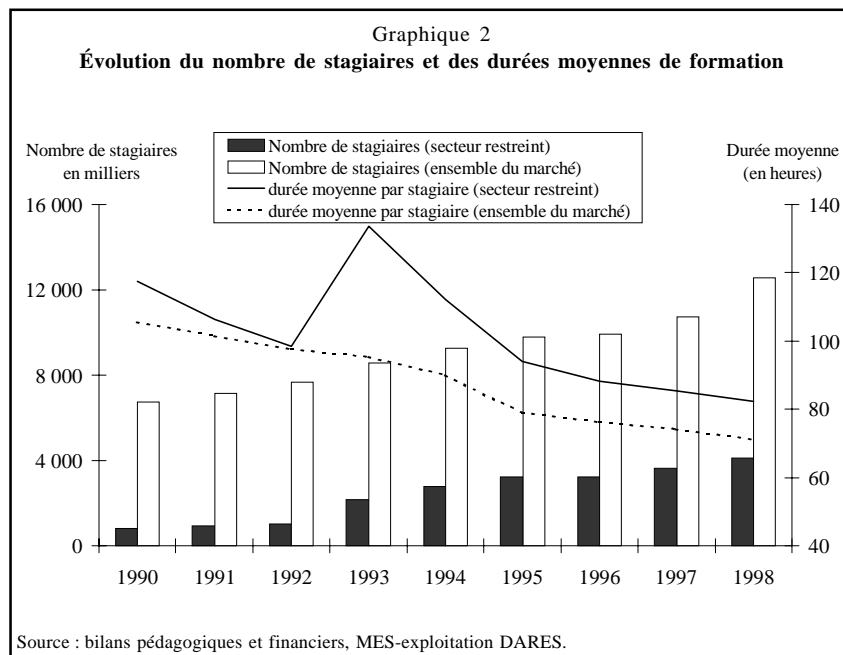
### Au sein du secteur restreint, l'élévation du niveau des stages ne va pas de pair avec une baisse de la durée des formations

Près d'un stagiaire sur deux (46 %) a bénéficié d'une formation de niveau non référençable (ne correspondant pas à un diplôme particulier, comme les formations générales aux langues ou à la bureautique) contre 40 % en 1997 et 4 % des stagiaires ont suivi des formations de niveau VI (fin de scolarité obligatoire). Entre ces deux extrêmes, la part des stagiaires suivant des formations de niveau I à V oscille entre 10 et 15 % (graphique 3).

Plus le niveau de formation est élevé, plus la durée moyenne de formation est courte. Ainsi, on passe de 58 heures pour le niveau supérieur ou égal à la licence (niveaux I et II) à 126 heures pour le niveau VI.

Aux niveaux I à IV, les stagiaires ont plutôt été accueillis dans des organismes privés à but lucratif, tandis qu'aux niveaux inférieurs ils l'ont plutôt été par des organismes privés à but non lucratif. Dans les structures publiques, les stagiaires les plus représentés ont bénéficié de formations de niveaux IV et V (tableau 6).

Les formations les plus courtes (42 heures) sont réalisées par les prestataires individuels (niveau Bac), tandis que les plus longues, à niveau identique, relèvent des organismes publics.



Avec 42 % de l'ensemble des stagiaires, dans les organismes ayant comme activité principale la formation continue, les formations de niveau non référençable sont toujours dominantes. Le niveau VI concerne toujours aussi peu de stagiaires (5 %), les formations des autres niveaux mobilisant entre 10 % des stagiaires pour le niveau III et 21 % des stagiaires pour le niveau V. Tous organismes confondus, quel que soit le niveau considéré (excepté les niveaux I et II), les durées moyennes de formation sont plus longues que dans l'ensemble du marché de la formation continue. Néanmoins, l'élévation du niveau de la formation ne va plus de pair avec l'abaissement des durées.

### Un stagiaire sur dix est formé à l'informatique ou au traitement de l'information

Comme en 1997, les formations techniques et professionnelles relatives aux activités de services dominent, avec 60 % des stagiaires et 52 % des heures de formation (tableau 7). Parmi ces formations, les spécialités « échanges et gestion », « communication et information » et « services aux personnes » représentent 53 % des stagiaires formés et 48 % des heures de formation (graphique 4).

L'information sur les spécialités de formation est recueillie à un niveau assez fin : la nomenclature détaillée comporte un peu moins de 100 postes

Tableau 3  
Activité des prestataires selon le statut et le type de public (ensemble du marché) en 1998

Statut des prestataires	Stagiaires		Salariés		Demandeurs d'emploi		Particuliers		Autres stagiaires		Ensemble	
	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures
Public et parapublic .....	10	14	24	30	30	33	15	22	13	22		
Privé non lucratif .....	26	26	50	52	43	40	44	39	32	37		
Privé lucratif .....	53	49	19	15	18	21	27	24	44	33		
Individuel .....	11	11	7	3	9	6	14	15	11	8		
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
En milliers .....	8 662	449 318	1 506	281 367	749	72 415	1 636	87 996	12 553	891 096		

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

Tableau 4  
Activité des prestataires selon le statut et le type de public (secteur restreint) en 1998

Statut des prestataires	Stagiaires		Salariés		Demandeurs d'emploi		Particuliers		Autres stagiaires		Ensemble	
	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures	en % des stagiaires	en % des heures
Public et parapublic .....	10	18	25	30	30	31	10	29	14	24		
Privé non lucratif .....	34	32	49	51	37	34	52	37	39	40		
Privé lucratif .....	45	42	21	17	25	31	26	25	37	30		
Individuel .....	11	8	5	2	8	4	12	9	10	6		
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
En milliers .....	2 650	149 727	796	144 719	199	21 351	489	24 182	4 134	339 979		

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

Tableau 5  
Durée moyenne par stagiaire de la formation selon le statut des prestataires en 1998

En heures

Statut des prestataires	Stagiaires		Salariés		Demandeurs d'emploi		Particuliers		Autres stagiaires		Ensemble	
	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint
Public et parapublic .....	79	97	237	219	107	110	78	145	116	144		
But non lucratif .....	51	53	193	187	90	102	48	35	80	85		
But lucratif .....	48	52	145	148	113	130	48	48	54	65		
Individuel .....	51	46	89	87	63	48	56	35	55	49		
<b>Ensemble .....</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>187</b>	<b>182</b>	<b>97</b>	<b>107</b>	<b>54</b>	<b>49</b>	<b>71</b>	<b>82</b>		

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

Tableau 6  
Répartition des stagiaires selon le niveau de la formation et le statut des prestataires en 1998

En pourcentage

Statut des prestataires	Niveau de la formation		Niveaux I et II		Niveaux III		Niveaux IV		Niveaux V		Niveaux VI		Niveau non référençable		Ensemble	
	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint
Public et parapublic .....	9	4	15	11	19	20	23	32	8	10	10	7	13	14		
Privé non lucratif .....	33	50	23	31	31	39	41	44	51	55	31	34	33	39		
Privé lucratif .....	45	35	46	42	41	34	29	19	34	30	48	47	43	37		
Individuel .....	13	11	16	16	10	7	8	5	6	5	10	11	11	10		
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
En milliers .....	1 700	419	1 499	399	1 257	497	1 821	851	508	224	5761	1 733	12 546	4124		

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

et permet de préciser les contenus des formations incluses dans les grands domaines ou les spécialités de formation cités précédemment. En 1998, le palmarès est le même qu'en 1997. Dix spécialités sur cent se distinguent puisque, à elles seules, elles ont regroupé 56 % des stagiaires et 52 % des heures de formation. L'informatique conserve sa première place en 1998 comme en 1997. Elle concerne toujours un stagiaire sur dix. La durée des formations informatiques, bien que déjà très courte, diminue encore, de 46 heures en moyenne par stagiaire à 43 heures. Les formations relatives à

la santé perdent leur seconde place au profit des formations générales, qui mobilisent 7 % des stagiaires et 10 % des heures.

On retrouve dans ce groupe des dix premières spécialités certaines des activités de services observées à un niveau plus agrégé. Il s'agit principalement des formations au secrétariat et au commerce (environ 5 % des stagiaires chacune), ou à la sécurité, à la comptabilité et aux ressources humaines (tableau 8).

Dans les organismes du secteur restreint, la situation est identique : les formations techniques et profession-

nelles relatives aux activités de services attirent 57 % des stagiaires pour 47 % des heures. Les deux domaines « échanges et gestion » et « communication et information » représentent respectivement 21 % et 18 % des stagiaires.

Isabelle BAUDEQUIN  
(DARES).

Tableau 7  
Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les domaines de formation en 1998

*En pourcentage*

Code	Libellé du domaine	Stagiaires		Heures-stagiaires	
		Ensemble du marché	Secteur restreint	Ensemble du marché	Secteur restreint
1	Non renseigné .....	0,8	1,3	0,9	1,2
	Domaines disciplinaires .....	15,3	14,7	17,7	15,3
2	Domaines technico-professionnels de la production .....	10,9	10,2	14,4	17,7
3	Domaines technico-professionnels des services .....	60,3	57,2	52,3	47,2
4	Domaines du développement personnel .....	12,8	16,5	14,7	18,6
	<b>Ensemble (en milliers) .....</b>	<b>12 577</b>	<b>4 121</b>	<b>875 352</b>	<b>336 122</b>

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

**Pour en savoir plus**

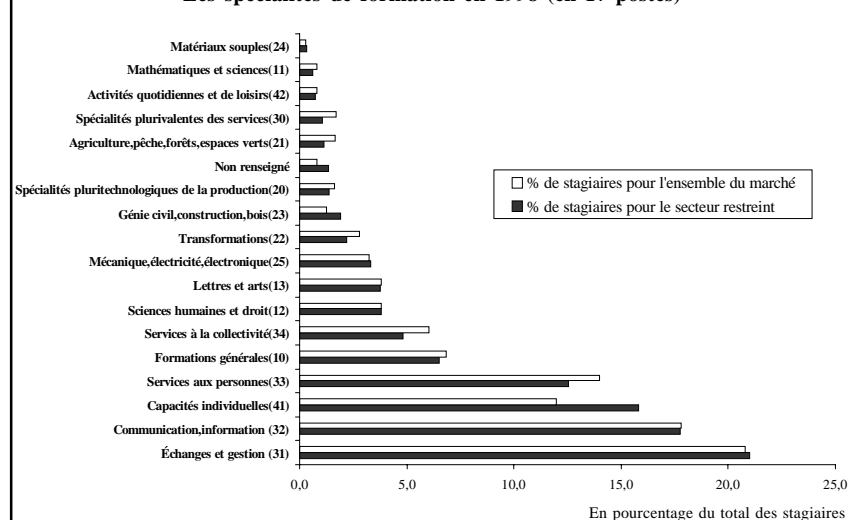
Fournier B. (1998), « Le marché de la formation continue en 1996 », *Premières Synthèses* n° 98.09-36.1, MES-DARES.

« L'offre de formation continue – Les organismes et leurs marchés », *Document* n° 71, CEREQ. (Cette étude porte sur un échantillon d'organismes réalisant plus d'un million de francs de chiffre d'affaires.)

« Le nouveau bilan pédagogique et financier » (1997), *Inffo Flash* n°468, Centre Inffo.

Chanut A. (1999), « Le marché de la formation continue en 1997 », *Premières Synthèses* n° 99.09-36.2, MES-DARES.

Graphique 4  
Les spécialités de formation en 1998 (en 17 postes)



N. B. : Les chiffres entre parenthèses renvoient aux domaines de formation en 17 postes. Le premier d'entre eux fait référence au niveau d'agrégation supérieur en 4 postes qui sont : (1) domaines disciplinaires, (2) domaines technico-professionnels de la production, (3) domaines technico-professionnels des services, (4) domaines du développement personnel.

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

Tableau 8  
Les dix premières spécialités de formation en 1998 (niveau 100)

Code	Libellé de la spécialité	% des stagiaires		% des heures-stagiaires		Durée moyenne (en heures)	
		ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint	ensemble du marché	secteur restreint
326	Informatique, traitement de l'information,transmissions .....	10,5	8,8	6,4	4,4	43	40
100	Formations générales .....	6,9	6,5	10,0	8,3	101	104
331	Santé .....	6,2	5,1	5,8	3,7	65	60
312	Commerce,vente .....	5,5	5,2	6,0	6,1	76	95
324	Secrétariat,bureautique .....	5,1	7,1	5,5	8,6	76	98
344	Sécurité des biens et des personnes (y compris hygiène) .....	4,9	-	2,2	-	31	-
415	Dév. des capacités d'orientation,insertion sociale et professionnelle .....	4,9	8,6	7,7	11,6	110	109
315	Ressources humaines, gestion du personnel, de l'emploi .....	4,2	3,8	2,4	1,9	40	41
413	Dév. des capacités comportementales et relationnelles .....	4,0	4,1	2,9	2,7	50	54
314	Comptabilité, gestion .....	4,0	3,7	3,2	2,7	56	61
311	Transport, manutention, magasinage .....	-	4,6	-	3,9	-	70
	<b>Ensemble des 10 premières spécialités .....</b>	<b>56,1</b>	<b>57,6</b>	<b>52,2</b>	<b>54,0</b>	<b>65</b>	<b>77</b>
	<b>Ensemble des spécialités .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>70</b>	<b>82</b>

Source : bilans pédagogiques et financiers, MES-exploitation DARES.

**PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES** sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Guy Barbut, Myriam Garric, Daniel Lepesant. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JC DM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>  
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros).  
Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.